
MESURE REQUISE

Mise à jour du formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné* et demande d'accès à l'émicizumab (critères étendus)

Lettre aux clients 2021-39

Le 18 octobre 2021

Bonjour,

Comme cela vous a été annoncé dans la lettre aux clients [2021-34](#), nous avons reçu l'autorisation de délivrer de l'émicizumab (Hemlibra®) aux patients atteints d'hémophilie A congénitale sévère (facteur VIII intrinsèque < 1 %) sans inhibiteurs. Le formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné* a été mis à jour en conséquence et vous pourrez l'utiliser à compter du 18 octobre 2021 pour vos demandes d'accès à l'émicizumab.

Demande d'accès à l'émicizumab

La Société canadienne du sang est déterminée à rendre l'émicizumab accessible à tous les patients admissibles le plus rapidement possible. Toutefois, il nous est impossible de prévoir pour l'instant l'augmentation de la demande de ce produit. Dans les semaines qui viennent, nous allons commencer à constituer des réserves et à procéder à un examen des commandes afin de nous assurer que les anciens patients continuent à recevoir leur traitement tout en commençant à répondre aux nouvelles demandes de traitement. Selon le volume de demandes, il pourrait nous falloir jusqu'à 30 jours pour équilibrer l'offre et la demande. Nous en profitons pour vous rappeler qu'avant de demander un accès à l'émicizumab, il ne faut pas oublier de prendre en compte les éventuels traitements alternatifs que les patients pourraient avoir chez eux afin d'éviter tout gaspillage.

Pour éviter un retard de traitement dans les demandes et permettre un approvisionnement graduel, nous demandons au personnel traitant de passer en revue la liste de leurs patients admissibles à l'émicizumab et d'essayer d'échelonner les demandes en fonction du niveau de priorité clinique (p. ex. répartir les patients en fonction du début requis du traitement : 1-3 mois, 3-6 mois et 6+ mois). De plus, nous vous recommandons d'envoyer vos demandes le plus tôt possible en indiquant dans le champ *Date du prochain ramassage* la date de début du traitement afin de permettre une meilleure planification tant au niveau de vos services qu'à notre niveau.

Formulaire de demande

Plusieurs changements ont été apportés au formulaire *Demande de protéines plasmatiques et de produits connexes pour un patient désigné*. Le nouveau formulaire requiert désormais des renseignements personnels sur le patient, dont des données cliniques. Ces informations nous serviront à :

1. Évaluer les demandes afin de nous assurer que le produit est accessible aux patients appropriés;
2. Mieux communiquer avec le personnel traitant et les banques de sang;
3. Observer les tendances en matière d'utilisation et mieux prévoir la demande de manière globale.

Par ailleurs, le document *Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés)* a été élaboré afin d'expliquer aux patients les raisons pour lesquelles nous avons besoin de certains de leurs renseignements personnels et la manière dont ceux-ci seront utilisés, transmis et conservés. Ce document sera accessible à deux endroits sur notre site Web :

1. Sur la page [Confidentialité et mentions légales](#);
2. Sur la page [Formulaires](#).

Une foire aux questions (FAQ) a également été élaborée afin d'expliquer les changements apportés au formulaire de demande et les informations requises dans le nouveau formulaire (voir ci-joint).

Veuillez transmettre ces informations aux professionnels de la santé de votre établissement à qui elles pourraient être utiles.

Cette lettre peut être consultée sur notre site Web, au www.sang.ca, dans la section Hôpitaux. Si vous avez des questions concernant cette lettre ou si vous souhaitez l'obtenir dans un autre format, n'hésitez pas à vous adresser à votre agent de liaison.



Sylvain Grenier,
Directeur, Programme de protéines plasmatiques et de produits connexes